



Report de la « comparaison des performances »

Une bonne nouvelle – Restons vigilants et transformons l'essai !

Au CCE du 27 janvier, le Directeur Général a annoncé le report à l'année 2015 de la « performance comparée ».

Ne boudons pas notre plaisir, d'autant que la CGT Pôle Emploi (et la CGT Pôle Emploi Lorraine y a pris toute sa part) n'a pas ménagé ses efforts pour alerter sur l'instauration du benchmarking à Pôle Emploi. Sans aucun doute, ce report est une bonne nouvelle !

Report ne signifie pas abandon, mais nous avons un an de plus pour empêcher la mise en place officielle de la comparaison des performances.

Le Directeur Général ne s'est pas vraiment expliqué sur les raisons qui motivent ce report. Il faut garder à l'esprit que la comparaison des performances est la clé de voûte du plan Pôle Emploi 2015. Il a insisté à plusieurs reprises au cours du CCE sur le fait que les conseillers sont (selon lui) très satisfaits d'avoir connaissance des DPAE. Cette insistance fait écho à celle qui était la sienne il y a un an, quand il martelait que « *les conseillers veulent connaître le résultat de leur activité* ».

S'agit-il de la justification a posteriori d'un projet qui aurait déjà du plomb dans l'aile ? C'est possible. C'est l'hypothèse optimiste.

L'expérience nous interdit toutefois d'exclure une autre hypothèse. Maintenant que l'outil est en place (les DPAE dans les dossiers agents), des ELD pourraient décider d'elles-mêmes de les comptabiliser, sans consignes officielles, et comparer, pour elles-mêmes, les « performances » des conseillers via l'Entretien de Suivi d'Activité, ce dernier devenant mensuel¹. De proche en proche le système se mettrait en place de lui-même sans consigne de la DG.

Il faut se souvenir en effet que le benchmarking est une méthode des plus controversées et qu'elle a été condamnée par la justice. La laisser se mettre en place sans consignes officielles permettrait de **laisser les ELD porter le chapeau en cas de « pépin »**.

La CGT Pôle Emploi Lorraine appelle chacune et chacun des salariés et agents de Pôle Emploi Lorraine, y compris chacune et chacun des collègues cadres ou encadrants :

- à ne prendre aucune initiative allant dans le sens de la totalisation mensuelle des DPAE
- à refuser de participer à toute initiative allant dans ce sens
- à débattre au sein de son collectif de travail du meilleur moyen d'agir préventivement contre la tentation de « comparer les performances ».

Recréer du collectif est le meilleur moyen d'empêcher l'individualisation. C'est aussi le seul moyen de faire avancer nos revendications en matière de salaire, d'embauches et de protection sociale. Une participation significative à la journée de grève et de manifestation du 6 février, proposée par la CGT, enverra un signal fort à la direction générale.

1 Comme l'annonce la CGT, et elle seule depuis plus d'un an, l'enjeu pour la direction générale est la mise en place d'un véritable Suivi Mensuel des Conseillers. Nous avons eu confirmation au CCE du 21 janvier de l'intention de la DG visant à rendre mensuel l'Entretien de Suivi d'Activité. Les indicateurs de la convention tripartite sont mensuels.